Zeitschrift: D'égal à égale!

Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura

Band: 14 (2014)

Artikel: Louis Bélet SA à Vendlincourt

Autor: Maître, Arnaud

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-976401

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Louis Bélet SA à Vendlincourt

Depuis 1948, l'entreprise familiale Louis Bélet SA à Vendlincourt fabrique des outils de coupe, notamment des fraises et des micro-outils pour façonner des objets en métal. Sa clientèle provient des domaines de l'horlogerie, du médical et de l'électronique. L'entreprise se veut performante sur les plans technique, écologique et social.







Nous employons 100 personnes. Parmi elles, 87 sont des hommes. Treize femmes sont actives principalement dans l'administratif, à l'expédition ou au stockage, et une seule femme travaille à l'atelier. Je regrette qu'elles n'y soient pas plus nombreuses, mais nous ne recevons pratiquement jamais de candidatures féminines qualifiées pour les métiers techniques. Nous veillons par ailleurs à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Concernant le taux d'activité, 10 femmes travaillent à temps partiel, entre 60 et 90 %, ainsi que 3 hommes, à 60 et 80 % à l'atelier. Parmi ces 3 collaborateurs, 2 occupent un poste à temps partiel pour des raisons familiales.

Que pensez-vous du travail à temps partiel des hommes?

Le temps partiel chez les femmes est communément accepté. Pour les hommes, il est moins présent tout simplement parce qu'il y a moins de demandes de leur part. Je pense que la plupart des hommes n'en ont pas envie. Quant au choix de réduire son temps de travail pour s'occuper de ses enfants, l'idée est louable, mais je trouve qu'il est difficile d'avoir un moment de qualité avec eux, notamment lorsqu'on occupe un poste à responsabilités. J'ai tenté de le faire pendant une période pour passer plus de temps avec



mes fils, mais je suis finalement revenu en arrière; je n'arrivais pas à libérer mes pensées de mes préoccupations professionnelles.

Dans notre entreprise, ce sont les employés qui font la demande d'une réduction du temps de travail. Nous sommes généralement ouverts à leur requête et avons jusqu'à présent répondu positivement. Mais c'est à l'employé concerné de proposer des solutions pour que la transition se passe au mieux. Par ailleurs, pour le bon fonctionnement, nous souhaitons que la personne occupée à temps partiel soit là tous les jours.

Qu'apporte le travail à temps partiel à votre entreprise?

La plus-value est indirecte, car cela permet de fidéliser notre personnel. Notre politique est d'offrir des conditions de travail souples et d'accepter certaines demandes tout en exigeant de la performance au travail et une bonne passation des tâches avec les collègues qui poursuivent le travail entamé. Dans l'atelier par exemple, la réduction du taux de travail a été discutée et organisée à l'interne. Je ne vois, a priori, pas d'inconvénient majeur au travail à temps partiel. Cependant, pour certains postes, on ne pourrait pas l'envisager.